

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Étaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2014/254 - Fonctionnement du Réseau 67 - 1141
Déclassement et cession de 6 autocars interurbains affectés aux lignes du Réseau 67 exploitées par la CTBR

La commission permanente statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête la liste des autocars interurbains à réformer, soit 6 cars immatriculés 528ZT67, 532ZT67, 533ZT67, 1248ZZ67, 1250ZZ67 et 1251ZZ67, affectés au domaine privé du Département,
- approuve le principe d'une cession de ces autocars, selon un processus d'adjudication au plus offrant par soumission financière sous plis, déposé après visite des matériels,
- autorise le président à organiser la vente des autocars réformés et le cas échéant, en cas d'offre financière insuffisante pour les autocars de marque Renault, offrir ces véhicules à la Côte d'Ivoire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85452-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14